

**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019**

**19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2019**  
**19 ET 20 DECEMBRE 2019**

2019/E4/114

***Question orale déposée par Mme Julie GUISEPPI au nom du***  
***Groupe « Corsica Libera »***

**OBJET :** Barrage de Figari.

Monsieur le Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse,

Le Barrage de Figari, situé sur la commune éponyme, construit à la fin des années 80, pour pallier à l'insuffisance de la seule ressource du Barrage de l'Ospedale, a été mis en service en 1993.

Ce barrage de classe A destiné à des fins d'irrigation ou d'alimentation en eau potable constitue avec une capacité 5, 5 millions de mètres cubes une infrastructure indispensable pour l'alimentation de l'extrême sud.

A l'heure du changement climatique les réserves en eau constituent un enjeu stratégique majeur pour les générations futures.

Toutefois si personne ne remet en cause le caractère indispensable du barrage de Figari, beaucoup d'administrés s'interrogent pourtant sur le statut de cette structure, les projets que pourraient y mener l'Office Hydraulique et les avantages que pourrait en retirer la commune.

Monsieur le Président, ma question sera donc la suivante :

Quels sont les liens juridiques qui unissent l'Office d'Équipement Hydraulique (OEHC) et la commune de Figari, quels sont les projets en cours et les avantages qui pourraient en découler ?

Je vous remercie.